



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°326 DU 11 JUIN AU 17 JUILLET 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 6 retrouvées cadavres, 2 victimes de VSBG, 1 personne enlevée, 1 personne torturée et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 1 mineur tués, 1 femme et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. GOUVERNANCE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES CAS D'ASSASSINAT D'ENFANTS</i>	4
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>II. GOUVERNANCE</i>	5
<i>III. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDFC	: <i>Centre de Développement Familial Communautaire</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
FARDC	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
FDN	: <i>Forces de Défenses Nationales</i>
MRC	: <i>Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune Gatara, province Kayanza

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2022, sur la colline Gakenke, commune Gatara, province Kayanza, Roger Havyarimana, âgé de 65 ans, a été tué au cachot à coups de bottines par Léonidas Ntakimazi, policier du poste de police de Gatara. Selon des sources sur place, ce policier était en état d'ébriété la journée et le commissaire communal de police l'avait mis au cachot afin de prévenir contre des dangers étant donné qu'il y avait beaucoup de personnes venues pour participer à la célébration des ordinations sacerdotales à la paroisse. Selon les mêmes sources, Roger Havyarimana avait été arrêté et gardé au même cachot, l'après-midi de cette journée, en l'accusant de vol des herbes fourragères.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2022 indique qu'en date du 9 juillet 2022, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, un corps sans vie d'une personne non identifiée en décomposition a été retrouvé dans une toilette d'un surnommé Mwanamwana, conducteur de taxi-moto, chef des Imbonerakure de la sous-colline Cibishuri. Selon des sources sur place, des voisins qui ont senti une odeur nauséabonde ont décidé de fouiller le domicile de cet Imbonerakure afin de trouver la cause et ils ont trouvé ce cadavre. Selon le présumé auteur, la victime était son client dont l'origine n'était pas connue. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 17 juillet 2022, vers 2 heures du matin, au quartier IX, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Divine Nduwumukama, âgée de 24 ans, étudiante à la Faculté des Sciences de l'Université du Burundi, a été trouvé tout près de son domicile. Selon des sources sur place, Divine était originaire de la colline Rusa-ga, commune Ryansoro, province Gitega. Selon les mêmes sources, ce corps de Divine présentait des blessures au niveau du cou. Gilbert Nimpagariste, originaire de la colline Benja, commune Kayokwe, province Mwaro, étudiant en Master à cette même institution et qui avait été aperçu avec des habits froissés et de la boue a été arrêté pour des raisons d'enquête. Le corps de la victime a été conduit dans une morgue de l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura.

centre Bururi. Selon les mêmes sources, vers 18 heures 55 minutes, sa sœur qui se rendait vers le centre Bururi avait trouvé la victime avec le pré-nommé Claver de la localité de Gisanze, soudeur au centre Bururi. Ce dernier a été arrêté vers 23 heures par la police et conduit au cachot du commissariat communal de Bururi tandis que le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Bururi.

Quatre corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 17 juillet 2022, vers le matin, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la sous-colline Ngara, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, quatre corps sans vie en décomposition en tenue militaire des FARDC, ont été retrouvés par des militaires burundais en patrouille. Selon des sources sur place, tous ces corps ont été enterrés sur place par ces militaires.

Une femme tuée en commune et province Bururi

En date du 15 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Gatanga, colline Mugozi, commune et province Bururi, Aline Kaneza, âgée de 34 ans, a été tuée à coups de machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, son cadavre a été vu près de son domicile par sa sœur qui venait du

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Makamba

En date du 12 juillet 2022, vers le matin, au pied de la colline Kizingoma, commune et province Makamba, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé allongé dans une mare de sang.

Selon des sources sur place, ce cadavre a été vu par des gens qui étaient à la recherche du bois de chauffage et la victime portait uniquement des habits au niveau de la partie supérieure du corps. Selon les

mêmes sources, le corps de la victime a été inhumé sur le lieu de sa découverte sur l'ordre de l'administrateur communal Makamba, Zuena Irakiza.

1.1.3. DES CAS D'ASSASSINAT D'ENFANTS

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 16 juillet 2022, vers 16 heures, sur la sous-colline Kivogero, colline Kigina-Mugomera, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Divin Niyomwungere, âgé de 14 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFU Mugomera, a été

retrouvé pendu à l'aide d'une corde du pagne à son domicile dans la cuisine de ses parents. Selon des sources sur place, ses sœurs étaient dans un champ en commune Bisoro, province Mwaro. Selon les mêmes sources, Emelyne Muhimpundu, tante maternelle de la victime, a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Matana, province Bururi

En date du 16 juillet 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Kiroba, colline Butwe, zone Gisarendu, commune Matana, province Bururi, Vincent Kubwima, résidant à la même localité a été tué par Jean Bosco Nduwimana, de la même localité suite

aux échanges de coups. Selon des sources sur place, ils se sont disputés alors qu'ils partageaient une bière de banane. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Matana tandis que le présumé auteur qui a avoué les faits a été arrêté et conduit au cachot du poste de police sis au Collège Communal Matana.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Songa, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2022 indique qu'en date du 3 juillet 2022, sur la colline Taba, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, M. N., âgée de 10 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée dans une bananeraie par Claver Mperejimana, âgé de 46 ans de ladite colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été surpris par les parents de la victime. Celle-ci a été conduite à l'hôpital Matana pour des soins médicaux tandis le présumé auteur a été arrêté en date du 4 juillet 2022 et conduit au cachot du commissariat communal de Songa. Selon les mêmes sources, en date du 9 juillet 2022, le présumé auteur s'est évadé de ce cachot mais il a été réarrêté le même jour dans la localité de Muyange, col-

line Gisisye de la même commune par la population de la localité en collaboration avec des policiers qui étaient à sa poursuite.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juillet 2022 indique qu'en date du 7 juillet 2022, sur la colline Bubogora, commune Gatara, province Kayanza, Sylvie Akimana, âgée de 28 ans, a été battue à coups de poing par son mari Eric Haturungimana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime essayait de conseiller son mari de rompre le concubinage et de ne plus gaspiller les biens familiaux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré que le CDFC avait saisi l'administrateur communal.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural

En date du 15 juillet 2022, vers 20 heures, sur la colline Jenda Rural, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural, Jean Niyongabo, domestique chez Alexandre Gikonyonzi, originaire de la colline Murago, zone Mubuga, commune et province Gitega, a été tabassé par Jean Claude Nibigira, Georges Nizigiyimana et Kwizera,

tous membres de la milice Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, ces derniers ont volé une somme de 58 000 fbu à la victime qu'ils ont accusée de n'avoir pas une carte nationale d'identité. Selon les mêmes sources, Jean Niyongabo a été conduit à l'hôpital de Jenda pour des soins médicaux tandis que ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Jenda.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 juillet 2022, sur la colline Tenga-Gahwama, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Paul Ndabacekure, membre du parti CNL, originaire de la commune Mubimbi de la même province, a été enlevé par Salvator Horihoze, responsable provincial du SNR accompagné par Marius Bayisabe, membre de la

milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été déshabillée avant d'être embarqué à bord d'un véhicule de type Hilux appartenant à Salvator et conduit vers un endroit inconnu de sa famille. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la PJ, du SNR au quartier X Ngagara, du poste de police de la zone Kinama et Rubirizi ainsi que du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi mais en vain.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un enfant âgé de 14 ans arrêté en commune et province Muramvya

En date du 14 juillet 2022, sur la sous-colline Kimanuko, colline Musagara, commune et province Muramvya, Kenny Irangabiye, âgé de 14 ans, a été arrêté et conduit au cachot par des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé une somme de 40 000 fbu chez son voisin Joachim Kanzoya. Ses parents rejettent les accusations mais ils disent que l'origine de cette arrestation est liée à

un conflit avec Kanzoya.

Une femme arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 11 juillet 2022, sur la colline Gashasha, commune et province Rumonge, Spès Mpawenayo a été arrêtée et a été conduite au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, cette arrestation a eu lieu après qu'à son domicile il ait été trouvé une vache abattue vers 21 heures.

II. GOUVERNANCE

Des autorités administratives responsables de la famine et de la fuite des habitants des communes Rugombo et Buganda, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2022 indique que depuis le mois de juin 2022, plus de 900 ménages des collines Rukana I et II, Mparambo II, Kagazi et Rusiga en commune Rugombo et des collines Murambi, Kaburantwa et Ndava en commune Buganda, province Cibitoke, ont fui leurs ménages vers le site de transit des réfugiés de Sange, plaine de la Rusizi dans le territoire du Sud Kivu en RDC. Selon des sources sur place,

la cause de ces départs massifs est liée à la famine. Cependant, le gouverneur de cette province, Carême Bizoza parle des gens incités par les agents de l'Agence des Nations Unies en charge des Réfugiés qui leur octroie des vivres et que la situation n'est pas alarmante dans sa province par rapport aux autres provinces. Il a en outre appelé à la solidarité communautaire pour les familles en situation de besoins urgents en vivres. Selon les mêmes sources, cette famine a été causée par une faible pluviométrie dans ces communes entraînant une mauvaise production agricole. De surcroît, les autorités de cette province se sont accaparées des terres

cultivables. Par exemple, le Ministre de l'Intérieur, le Général Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika exploite 25 hectares de champs dans la zone Buhoro, commune Mabayi et s'est accaparé la propriété de l'ancien Rugofarm. Béatrice Nyabenda, Directrice Provinciale de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Environnement, exploite plus de 20 hectares à Buhoro de la comme Mabayi et d'autres champs au niveau de Rugofarm. D'autres éléments explicatifs de cette famine sont l'insuffisance d'engrais chimique due à une mauvaise distribution ce qui a motivé le Colonel de Police Carême Bizozza, Gouverneur de Cibitoke, en date du 1er juillet 2022, à sortir un communiqué interpellant les chefs des collines de vérifier les personnes qui font des commandes d'engrais chimique dépassant les champs qu'ils possèdent.

Ingérence du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD dans les affaires de l'administration communale de Buhiga, province Karuzi

En date du 13 juillet 2022, vers 23 heures, quarante litres de mazout ont été saisis chez Evangéliste Sebushahu alias Kanyamafyeri, cabaretier, par la police dirigée par le commissaire communal de police, Donatien en collaboration avec l'administrateur communal de Buhiga, Térance Bacebaseme lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur

place, cette opération de police a eu lieu suite aux plaintes de Vico Ndisanze, chauffeur de camion de type benne, membre du parti CNDD-FDD auprès de cette autorité au sujet de son accaparement de ses deux bidons de mazouts par Médard, premier secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Ce dernier avait trouvé le chauffeur en train d'acheter le carburant sur la RN 12 au niveau de la colline Rwingoma tout près du centre Buhiga et il a donné l'ordre à Landry Munezero, chef communal des Imbonerakure, Issa Nizigiyimana, et Gérard, tous membres de la milice Imbonerakure de Buhiga pour lui amener le carburant par force, chose exécutée et ils ont déposé le carburant chez le cabaretier d'où la police a mené la fouille. Le chauffeur a appelé au téléphone l'administrateur lui demandant secours qu'il venait d'être volé son carburant par les membres de la milice Imbonerakure et l'administrateur a demandé au commissaire communal de chercher ces Imbonerakure et de récupérer le carburant volé. Selon les mêmes sources, le secrétaire provincial du CNDD-FDD voulait vendre ce carburant pour acheter du sucre à donner aux orphelins de l'orphelinat des sœurs de la paroisse Buhiga. Le carburant reste dans les mains de la police sous l'ordre de l'administrateur. L'administrateur a indiqué qu'il ne veut pas que la population ternisse son image devant le Président de la République.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux personnes blessées par balle en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2022 indique qu'en date du 9 juillet 2022, vers 22 heures, à 300 mètres d'une position militaire sise à la colline Matyazo, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba, Mpagatiwenimana, militaire du Camp Mabanda, a blessé par balle Jean Claude Nsabimana et Gustave Nibayubahe dans un bar appartenant à Nyagara. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu suite à une dispute avec ces victimes qui partageaient un verre. Après ce conflit, ce militaire s'est rendu à la position et quelques minutes après il est revenu avec son fusil kalashnikov et a ouvert le feu sur les victimes qui ont été grièvement blessées. Celles-ci ont été évacuées vers l'hôpital de Gisenyi à Maban-

da. Selon les mêmes sources, Mpagatiwenimana a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba, en date du 10 juillet 2022.

Des effets militaires saisis en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 14 juillet 2022, vers le matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, trois tenues militaires de la FDN, trois bottines et trois bérets ont été saisis par des militaires lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, ces effets militaires ont été saisis dans des ménages de Jean Claude, Mpawenayo et François Kubwimana, tous membres de la milice Imbonerakure. Ces derniers ont été arrêtés par des militaires et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2022 indique qu'en date du 10 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Shombo, zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, le nommé Bimenyimana, âgé de 39 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD a été blessé au niveau de la tête par Jacob, âgé de 48 ans et Eric, âgé de 37 ans, tous membre du parti CNDD-FDD, résidents sur cette colline. Selon des sources sur place, il rentrait chez lui quand il a été attaqué à coups de bâton. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont été arrêtés le matin du 11 juillet 2022 et ont été conduits au cachot de police de la commune Shombo.

Vol de 100 casiers de Primus et de 50 casiers d'Amstel vides en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 12 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, dans un cabaret appartenant à Georges Ntampera, membre du parti MRC Rurenzangemero, 100 casiers de bière Primus et 50 casiers d'Amstel vides ont été volés par Jean Marie, membre de la milice Imbonerakure, responsable de la sous-colline Gitwa. Selon des sources sur place, le lendemain, 50 casiers vides de Primus et 10 casiers vides d'Amstel ont été retrouvés à 300 mètres du cabaret chez Protais Njangwa lors d'une fouille perquisition menée par la police. Selon les mêmes sources, Jean Marie a été arrêté et conduit au cachot de police Mwaro sis à Gatara.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires et à la gouvernance dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.